

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER RÉGIONALE MASCULINE 2 (RM2)

Annexe du document « Règlements Sportifs Généraux » de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes

Article 1 - Généralités

Le Championnat **Régionale Masculine 2 (RM2)** est ouvert aux équipes de groupements sportifs affiliés à la FFBB ou aux équipes de coopération territoriale de club (IE – Club porteur), ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiés pour cette compétition par les structures dont ils dépendent.

La Ligue Régionale Auvergne-Rhône-Alpes conserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe, dès lors qu'elle motive son refus.

Article 2 - Engagements

Les engagements 2022/2023 se font directement auprès de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Basket-ball, selon le calendrier officiel.

Obligations des clubs :

Engager:

- soit une autre équipe sénior masculine évoluant à un niveau inférieur ou supérieur, en nom propre ou en tant que club porteur au sein d'une CTC, ET une équipe de jeunes masculins (U11 à U20), en nom propre ou en tant que club porteur au sein d'une CTC
- soit deux équipes de jeunes masculins dans des catégories différentes (U11 à U20), en nom propre ou en tant que club porteur au sein d'une CTC
- soit une autre équipe masculine (U11 à sénior), en nom propre ou en tant que club porteur au sein d'une CTC, ET justifier d'une école de mini-basket (disposant au minimum du label départemental)

Les obligations sportives d'un club d'une CTC peuvent être remplies en faisant appel aux équipes des autres clubs de la CTC, sous réserve qu'une équipe ne couvre qu'une seule autre équipe.

Le respect des obligations sportives implique pour toutes les équipes concernées qu'elles terminent le championnat dans lequel elles sont engagées.

La non observation de ces obligations amène le déclassement du groupement sportif fautif comme dernier de la poule et la descente automatique dans la division inférieure.

Article 3 - Equipes qualifiées pour le championnat

Pour la saison en cours sont qualifiées :

- Les équipes maintenues en RM2
- Les équipes issues du championnat RM3 en cas de montée(s) pour compenser un nonengagement d'équipe(s) en RM2 ou au niveau supérieur, pour le secteur concerné
- Les équipes descendent de PNM
- Les éguipes montantes de RM3

Article 4 - Système de l'épreuve

1. Format de l'épreuve

Le championnat est organisé en 4 phases :

Une première phase de type championnat à l'issue de laquelle un classement par poule est effectué, déterminant les équipes qui joueront en poule Haute et en Poule Basse lors de la deuxième phase

Une deuxième phase de type championnat à l'issue de laquelle un classement par poule est effectué, déterminant les équipes pouvant prétendre à la PNM et les équipes pouvant être reléguées en RM3

Une phase finale sous forme de play off pour déterminer les dernières équipes montant en PNM, et pour déterminer les équipes reléguées en RM3.

Un tournoi final pour délivrer le titre de champion RM2.

a. Phase 1 dite « Saison régulière première partie »

Les équipes sont regroupées en 9 poules de 6 équipes, établies selon des critères géographiques composant en trois secteurs (Conférence Ouest – Conférence NORD/SUD – Conférence Est)

Au terme des rencontres aller-retour, le classement est établi.

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de leur poule sont qualifiées pour la deuxième phase RM2 « Poule Haute ».

Les équipes classées 3^{ème} à 6^{ème} de leur poule sont qualifiées pour la deuxième phase RM2 « Poule Basse ».

b. Phase 2 dite « Saison régulière deuxième partie »

Les équipes qualifiées en RM2 « Poule Haute » sont regroupées en 3 poules de 6 équipes établies comme suit :

Les 1^{er} et 2^{ème} des poules de la Conférence Ouest sont associés au 1^{er} et 2ème à la poule C de la conférence Nord/Sud.

Les 1^{er} et 2^{ème} des poules D, E et F de la Conférence Nord/Sud sont associés entre eux.

Les 1^{er} et 2^{ème} des poules H et I de la Conférence Est sont associés au 1^{er} et 2^{ème} de la poule G de la conférence Nord/Sud.

Le choix des regroupements de poules est établi à partir des critères géographiques

Les équipes qualifiées en RM2 « Poule Basse » sont regroupées en 6 poules de 6 équipes établies comme suit :

Les équipes classées de la 4^{ème} à la 6^{ème} places des poules de la Conférence Ouest seront associées aux équipes classées de la 4^{ème} à la 6^{ème} places de la poule C de la conférence Nord/Sud pour former 2 poules.

Les équipes classées de la 4^{ème} à la 6^{ème} places des poules D, E et F de la Conférence Nord/Sud sont associés entre eux elles pour former 2 poules.

Les équipes classées de la 4^{ème} à la 6^{ème} places des poules H et I de la Conférence Est sont associés aux équipes classées de la 4^{ème} à la 6^{ème} places de la poule G de la conférence Nord/Su pour former 2 poules.

Les résultats de l'ensemble des rencontres de la Phase 1 ne sont pas conservés.

Toutes les équipes se rencontrent sous formes de matchs aller/retour soit 10 matchs par équipes.

A l'issue de ces nouvelles rencontres un classement est établi.

En RM2 « Poule Haute »:

Les équipes arrivées 1^{ère} de leur poule montent en PNM et sont qualifiées pour la phase dite tournoi final, pour déterminer le titre de « Champion RM2 Auvergne-Rhône-Alpes »

Les équipes arrivées de la 2^{ème} à la 6^{ème} place de leur poule sont qualifiées pour la phase finale, pour déterminer les trois dernières équipes montant en PNM

En RM2 « Poule Basse ».

Les équipes classées 1^{ère} de leur poule sont qualifiées pour la phase finale, pour déterminer les trois dernières équipes montant en PNM.

Les équipes arrivées 6ème de leur poule sont reléguées en RM3.

Les équipes classées de la 2^{ème} à la 4^{ème} place de leur poule sont maintenu en RM2.

Les équipes classées 5^{ème} participeront à des barrages sous forme de tournoi triangulaire pour déterminer les deux autres équipes qui seront reléguées en RM2.

c. Phase 3 dite « Phase finale »

Phases finales organisées à l'issue de la Phase 2 :

Phase finale pour déterminer les dernières équipes devant monté

Entre les équipes classées de la 2^{ème} à 6^{ème} place de chaque poule haute et les équipes classées 1 ere de chaque poule basse sous forme de 3 tours en élimination directe.

Les équipes classées 2ème de chaque poule haute sont immédiatement versées au tour 2.

Le tour 1 est organisé en fonction des croisements des poules :

Match 1: 3ème Poule A / 1er Poule D

Match 2: 3ème Poule B / 1er Poule E

Match 3: 3ème Poule C / 1er Poule F

Match 4: 4ème Poule A / 1er Poule G

Match 5: 4ème Poule B / 1er Poule H

Match 6: 4ème Poule C / 1er Poule I

Match 7: 5ème Poule A / 6ème Poule B

Match 8: 5ème Poule B / 6ème Poule C

Match 9: 5ème Poule C / 6ème Poule A

Le tour 2 est organisé en fonction des croisements de poules :

Match 10: Vainqueur du match 1 / Vainqueur du match 6

Match 11: 2ème Poule A / Vainqueur match 8

Match 12: Vainqueur match 2 / Vainqueur match 4

Match 13 : 2ème Poule B / Vainqueur match 9
Match 14 : 2ème Poule C / Vainqueur match 7

Match 15: Vainqueur match 3 / Vainqueur match 5

Le tour 3 est organisé en fonction des résultats du tour 2 et donne les 3 équipes supplémentaires qui montent en PNM.

Match 16: Vainqueur du match 10 / Vainqueur du match 11

Match 17: Vainqueur du match 12 / Vainqueur du match 13

Match 18: Vainqueur du match 14 / Vainqueur du match 15

Les vainqueurs des matchs 16, 17 et 18 accèdent au niveau PNM.

Les autres montées éventuelles supplémentaires sont déterminées au ranking à l'issue de la phase 2.

Tous les matchs des trois tours auront lieu chez le mieux classé à l'issue du classement de la 2ème phase

Phase-finale de barrage pour déterminer les deux dernières équipes reléguées,

Entre les équipes classées 5^{ème} des poules basses sous forme de deux triangulaires.

Le perdant de la triangulaire entre les 5^{ème} de la poule D, E et F descend en RM3

Le perdant de la triangulaire entre les 5^{ème} de la poule H, I et G descend en RM3.

Les éventuelles descentes complémentaires ou repêchage si le nombre de descente devenait inférieure à 12 seront déterminées dans l'ordre décroissant du ranking à l'issue de la phase 2 parmi les équipes restantes.

d. Phase 4 dite "Tournoi Final"

Pour déterminer le titre de « Champion RM2 Auvergne-Rhône-Alpes » sous forme de tournoi triangulaire terrain neutre entre les équipes classées première des poules Hautes

Le vainqueur sera déclaré « Champion Auvergne-Rhône-Alpes »

2. Synthèse des montées, maintiens et descentes à l'issue de la saison

Les équipes classées première de la poule Haute à l'issue de la deuxième phase montent en PNM.

Les trois équipes remportant le tournoi à élimination directe montent en PNM.

Les équipes classées 6ème des poules basses à l'issue de la deuxième phase descendent en RM3.

Les deux équipes perdantes des brassages descendent en RM3.

Toutes les autres équipes sont maintenues en RM2.

En cas de montée où descentes supplémentaires se référer aux articles 47 et 49 des règlements sportifs généraux de la ligue Auvergne Rhône Alpes

Article 5 - Fortait et sanction

Une équipe qui refuse la montée en PNM est maintenue en RM2.

Une équipe qui perd 2 rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement « forfait général » (hors cas de joueur non qualifié).

Une équipe qui déclare ou est déclarée forfait général est rétrogradée en PRM de son comité départemental d'origine.

Article 6 - Qualification et licences

a. Règles de participation

Nombre de joueurs autorisés	Domicile	5 minimum qui jouent / 10 maximum
	Extérieur	5 minimum qui jouent / 10 maximum
Nombre de joueurs « brûlés »	5	
Types de licences autorisées (nb maximum)	1C, 2C, 0CT	3
	ASP	0
	0C	Sans limite
	AST	5
Couleurs de licence autorisées (nb maximum)	Blanc	Sans limite
	Vert	
	Jaune	
	Orange	2

b. Cas des équipes « réserve »

Tout joueur évoluant dans un championnat supérieur doit avoir participé au minimum à la moitié des rencontres de l'équipe « réserve » en RM2 pour pouvoir prendre part à la phase finale.

Article 7 - Horaires des rencontres

L'horaire officiel des rencontres est fixé par défaut le samedi à 20h30.

Le temps d'échauffement minimum est de 30 minutes. La mi-temps dure 10 minutes.

Article 8 - Dérogations et planification

Seule la Commission Régionale des Compétitions peut décider d'un report après étude des motifs sérieux transmis par le club (gymnase indisponible, ...).

Les dérogations sont valides à 20 jours avant la date de la rencontre.

Les clubs pourront, après la diffusion des championnats, modifier sur FBI les jours et horaires des rencontres au sein d'un même week-end sportif, avant clôture au 04 Septembre 2022.

Les horaires autorisés sont :

Le samedi : de 17h30 à 21h Le dimanche : de 10h à 17h30

Le club qui reçoit sera prioritaire sur la décision d'une validation de dérogation.

Article 9 — Qualification requise Statut de l'entraîneur

VOIR STATUT DU TECHNICIEN REGIONAL 2022-2023

Article 10 Modification des règles du Basketball

VOR MODIFICATION DES REGLES DU BASKETBALL – Saison 2022-2023

Article 11 - Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Bureau Régional après avis de la Commission Régionale des Compétitions.